

CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE DE ANZEME

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 novembre 2016 sous la présidence de FAVIERE Alain, Maire.

Etaient présents : FAVIERE Alain, Maire, BEAUDROUX Nicole, CONSTANTIN Jacques, HIRALT Alain, Adjoint, LEMOINE Jean-François, GOIGOUX Frédéric BARBE Yvette, GRAVE Joëlle, GAUDON Stéphane, MAGNON Pierre, HENRI Renée, GUITTARD Viviane, DUCHER Josette Excusée : RENON Ghislaine a donné pouvoir à BEAUDROUX Nicole

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

- POUR LA RENOVATION DU MUR DU CIMETIERE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le projet de réfection du mur du cimetière pour un montant de 16 073,50 " HT et sollicite auprès de Monsieur le Préfet de la Creuse une subvention au titre de la DETR (35% du coût HT) pour aider au financement de ces travaux, soit un montant de la DETR à 5 625,72 " .

- POUR LA REVISION DE L'ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le projet de révision de l'étude de zonage d'assainissement pour un montant de 4 350 " HT et sollicite auprès de Monsieur le Préfet de la Creuse une subvention au titre de la DETR (80% du coût HT) pour aider au financement de ces travaux, soit un montant de la DETR à 3 480 " .

DEMANDE DE PRÊT POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de demander à la caisse d'épargne l'attribution d'un prêt de 120 000 " sur une durée de 20 ans destiné à compléter le financement des travaux de restructuration de l'école.

AVIS SUR LE PROJET DE FENEDIS (EX-ERDF) DE SECURISATION DU DEPART DE LA LIGNE DE HAUTE TENSION DUNOIS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable sur le projet de Fenedis de sécurisation de la ligne haute tension « Dunois » (HTA DUNOIS). L'objectif de ce projet est de fiabiliser le réseau HTA par la dépose de lignes aériennes et la création de nouvelles lignes souterraines et également de restructurer les réseaux existants afin d'améliorer la qualité de fourniture en électricité. Les travaux sont prévus fin 2016/début 2017.

APPROBATION DES MODIFICATIONS APORTEES AUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

Lors du Conseil Communautaire du 3 Novembre 2016, le projet des nouveaux statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret a été approuvé et ce afin de prendre en compte notamment les modifications apportées par la loi Notre en terme de nouvelles compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2017. En effet, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) apporte deux modifications aux EPCI à fiscalité propre qui ne fusionnent pas au 1^{er} janvier 2017. La première (article 66) modifie le contenu de certaines compétences des Communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. La seconde modification apportée par la loi NOTRe (article 68), concerne leurs statuts qui doivent intégrer les modifications apportées au libellé des compétences obligatoires. Il s'agit dans un premier temps que le Conseil Communautaire approuve les modifications apportées aux statuts puis que chaque Conseil Municipal approuve ces modifications dans les conditions de majorité qualifiée, et ce, avant le 31 décembre 2016. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'approuver les modifications apportées aux statuts de la Communauté d'agglomération

AVIS SUR LE PROJET DE SENTIER PEDAGOGIQUE AU PRE DES ILES

Suite à la présentation par le CPIE du projet de sentier pédagogique au pré des îles lors du dernier conseil municipal, le conseil municipal avec une voix contre et 13 voix pour se prononce favorablement à la mise en place d'un projet de sentier pédagogique au pré des îles, sous réserve de l'obtention de subventions, pour une réalisation courant 2017 qui nécessitera l'accompagnement du CPIE pour encadrer le projet.

MANDATEMENT EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à mandater sur l'exercice 2017, jusqu'à l'adoption du budget 2017, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2016.

RESTAURATION LOCALE EN FILIERE COURTE ET BIO A L'ÉCOLE

Un point d'information est fait concernant la réunion qui a eu lieu en mairie pour la mise en place d'une restauration locale en filière courte et bio à l'école. C'est un projet initié par la communauté d'agglomération du Grand Guéret en direction des communes qui souhaitent entrer dans ce type de restauration avec plusieurs partenaires : SOLA-SOL, INTERBIO et CPIE. Il s'agit d'accompagner les communes dans la mise en œuvre d'une alimentation locale et il est à noter que les communes restent décisionnaires dans leur choix. La création d'un comité technique impliquant les agents communaux, les enseignants ainsi que les parents d'élèves et les élus est prévue pour le bon suivi du dossier et une implication forte de tous les acteurs de la commune concernés. Enfin, il sera nécessaire de procéder à la désignation d'un référent communal chargé de coordonner l'avancée du projet.